

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3939

commission principale : développement économique

objet : **Grand prix du design points de vente - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement dans les secteurs de la mode pour positionner l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence, de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat. De plus, la politique de développement commercial fait de la qualité des points de vente de l'agglomération une priorité.

La politique de Lyon, ville de l'intelligence, de la mode et de la création

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon Vision Mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la communauté urbaine de Lyon en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

L'objectif de cette politique est de positionner Lyon comme une métropole où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain. Le développement du design et la valorisation des designers lyonnais viennent appuyer cet objectif.

Le soutien à la création, notamment par l'intermédiaire des concours qui permettent de stimuler la créativité, doit concrétiser cette politique.

Par ailleurs, il est important, pour Lyon Vision Mode, de favoriser la créativité et une décoration de qualité des commerces, l'enjeu étant d'avoir des commerces qui aient une image en adéquation avec le positionnement du territoire sur lequel ils sont implantés. On peut citer l'exemple de Milan qui compte des magasins de très grande qualité au niveau de leur aménagement intérieur, ce qui concourt également à faire de cette ville une ville de mode.

En outre, cette problématique accompagne la politique de développement commercial menée par la Communauté urbaine qui intervient dans la définition d'une stratégie de développement commercial sur le territoire et s'intéresse à la qualité de l'offre commerciale.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a souhaité soutenir, depuis 2004, le concours grand prix du design points de vente, initié par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), afin que celui-ci puisse asseoir sa notoriété et prendre l'ampleur nécessaire pour que son fonctionnement futur se fasse à travers des initiatives privées.

Le grand prix du design points de vente

Cet événement est piloté par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) en partenariat avec le centre du design Rhône-Alpes et des acteurs privés (promoteurs et investisseurs commerciaux) et s'inscrit plus largement dans la démarche de gouvernance économique Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

- Les objectifs du concours :

- . promouvoir la thématique du design comme composante de développement,
- . inciter les commerçants à travailler en collaboration avec des professionnels du design pour la création ou la rénovation de leurs espaces de vente,
- . stimuler la qualité des aménagements intérieurs et extérieurs,
- . récompenser l'innovation et la modernisation des commerces et favoriser les effets d'entraînement auprès de toutes les filières,
- . développer une image de modernité des commerces ;

- Cet événement se décline en deux opérations distinctes :

- . le grand prix du design points de vente : quatrième édition d'un concours organisé par la CCIL et ses partenaires visant à récompenser l'innovation et la modernisation des commerces,
- . le salon Vitrines et tendances, mettant en scène des professionnels de l'équipement et de l'aménagement des points de vente, qui se déroulera du 18 au 20 mars 2007 au palais des congrès de Lyon. La remise du grand prix du design points de vente devant intervenir le 19 mars afin de créer une synergie entre les deux événements ;

- L'éligibilité au concours :

Parmi les 25 000 ressortissants de la CCIL, il s'agit de ceux qui ont réalisé des travaux de création ou de rénovation accompagnés par un professionnel du design. Ces travaux doivent avoir été effectués depuis moins de trois ans ;

- Le prix :

Seront déclarés lauréats cinq binômes commerçant-designer choisis par le jury parmi les concurrents finalistes. Le jury peut décerner un prix spécial selon ses propres critères à un des finalistes. La remise officielle des prix aura lieu le lundi 19 mars 2007.

Les retombées des éditions précédentes

Les éditions précédentes ont enregistré, chaque année, une augmentation du nombre de candidats (62 en 2004, 80 en 2005 et près de 100 en 2006). De plus, la couverture Presse a été importante en 2006 avec 41 articles.

L'édition 2007

Après une phase de montée en puissance pendant ses trois premières éditions, l'édition 2007 du concours met davantage l'accent sur la qualité des dossiers. Après une première phase de sélection, le nombre de candidats s'élève à 76 mais cette édition s'accompagne d'une élévation du niveau des dossiers proposés. Le jury sera présidé par monsieur Jean-Claude Prinz, architecte d'intérieur et designer d'environnement, enseignant dans les écoles d'art et de commerce. Le prix sera un trophée conçu par des étudiants de l'école supérieure d'architecture de Lyon et réalisé par le partenaire Diamond Times.

Les critères d'évaluations

L'évaluation du présent événement reposera sur quatre critères :

- la qualité des dossiers proposés, (notes et moyennes),
- la couverture de l'événement par la presse, (nombre d'articles et de reportages),
- la visibilité de la démarche Lyon Vision Mode (figuration du logo),
- la satisfaction des commerçants participant au concours, (enquête de satisfaction).

Le budget prévisionnel

Libellé	Dépenses (en € TTC)	Libellé	Recettes (en € TTC)
édition documents	3 700	CCIL	52 000
organisation concours	23 000	Communauté urbaine	15 000
aménagement stand + partenariat Vitrines et tendance	4 800	partenaires privés	87 500
relation presse	18 000		
soirée événement	80 000		
traiteur	25 000		
total	154 500	total	154 500

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne, en 2007, au profit de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon à hauteur de 15 000 € pour permettre la réalisation du grand prix du design points de vente ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la signature de la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL),

b) - le versement d'une participation d'un montant de 15 000 € pour le grand prix du design points de vente 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention d'application.

3° - La dépense, correspondant à 15 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,